

Commune de VERNOSC-LES-ANNONAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Zonage et autres prescriptions

PLUIH  
3-2  
REGLEMENT  
GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communal en date  
du 21/12/2023  
Le Président, Simon Plénet

16250



ZONAGE	PRESCRIPTIONS
<b>ZONES URBAINES</b>	Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
UA1 - Coeurs anciens	Périmètre de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
UA2 - Coeurs anciens patrimoniaux	Périmètre de renouvellement urbain
UB2 - Zone urbaine en densification	Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
UB3 - Zone urbaine en densification horizontale	Site patrimonial remarquable (SPR)
UB1 - Zone urbaine à évolution limitée	Zone humide repérée au titre de l'article L151-33 du Code de l'urbanisme
UC1 - Zone urbaine à évolution limitée	Espace de bon fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UH - Coeurs de hameaux	Pélouse sèche repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UHp - Coeurs de hameaux patrimoniaux	OAP Franges urbaines et agricoles
UI - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et	Secteur concerné par un risque naturel d'inondations (se reporter au règlement écrit et aux annexes du PLUIH)
UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics	
<b>ZONES À URBANISER</b>	<b>INFORMATIONS</b>
1AUB3 - Zone à urbaniser avec les destinations de UB	Autorisations d'urbanisme accordées
1AUC1 - Zone à urbaniser avec les destinations de UC1	Bâtiment non cadastré mis à jour à titre informatif par le bureau d'études
2AUI - Zone à dominante économique à urbaniser à moyen terme après évolution du PLUIH	
<b>ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES</b>	
A - Zone agricole	
AP - Secteur agricole paysager	
N - Zone naturelle	
NJ - Secteur naturel de parcs et jardins	
NS - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée	

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n° 4 et 5 du PLUIH.

Des orientations sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	COMMUNE
2	Parking de "Fontas"	COMMUNE
3	Ouvrage hydraulique à Mouro	COMMUNE
4	Voie piétonne d'accès au lac de vert	COMMUNE
5	Accès cimetière	COMMUNE
6	Liaison nouvelle "Blanche-Soliel"	COMMUNE
7	Chemin piéton	COMMUNE
8	Liaison nouvelle "le grand pré"	COMMUNE
9	Aménagement de la RD 370 A	DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
10	Parking	COMMUNE
11	Itinéraire Militaire Note Verta par la Rio Poullet	COMMUNE
12	Extension salle communale et accès	COMMUNE
13	Chemin piéton	COMMUNE

Numéro	Élément du patrimoine vernaculaire	Commune
152	Vieille ferme avec sa dépendance	VERNOSC
153	Plan de terrasse	VERNOSC
154	Listre de Jasso	VERNOSC
155	Construction ancienne 1	VERNOSC
156	Construction ancienne 2	VERNOSC
157	Andenne Usine Moulin sur Cance	VERNOSC
158	Andennes voies ferrées	VERNOSC
159	Ruine	VERNOSC
160	Ruines et murs anciens	VERNOSC
161	Bâtements patrimoniaux	VERNOSC
162	Bâtements patrimoniaux	VERNOSC
163	Bâtements patrimoniaux	VERNOSC

